

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 19 MAI 2014

DELIBERATION N°2014-25

**OBJET : Convention cadre avec la Société accélératrice de transfert de technologie Grand Centre SAS.**

**LE CONSEIL,**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

**DECIDE**

**D'APPROUVER par 16 voix pour et 2 contre** la convention cadre avec la société accélératrice de transfert de technologie Grand Centre SAS.

Fait à Tours, le 20 mai 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT